BP Canada
SAINT-GOBAIN

CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009

INNOVATION ET PROCESSUS DE CONCEPTION (IPC)

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU
IPC 3.1	Innovation en design	1-4 points	Directe

Exigences

Préparer une demande de reconnaissance de concept novateur qui sera présentée au CBDCa par le fournisseur de services du système LEED Canada pour les habitations, et qui explique les mérites de la mesure proposée. Ce point ne peut être accordé avant que LEED Canada pour les habitations n'ait pris une décision sur cette demande.

Ce crédit récompense des mesures novatrices ou régionales qui ne sont pas prises en compte ailleurs dans le Système d'évaluation. Un projet peut également recevoir 1 point LEED pour performance exemplaire s'il excède de beaucoup les exigences de performance d'un crédit existant donné.

Performance exemplaire MR 2.2 : Contenu recyclé

Viser l'obtention d'un contenu recyclé minimal de 30 % de la valeur total des matériaux du projet.

Performance exemplaire MR 2.2 : Matériaux régionaux

Viser l'obtention d'un pourcentage de matériaux régionaux minimal de 40 % de la valeur total des matériaux du projet.

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* PANNEAU NATUREL

COMMENTAIRES

Le panneau NATUREL de la compagnie MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA est un panneau rigide en matières organiques non toxiques et en fibre de bois naturelles imprégnées de paraffine. La paraffine lui permet de résister à la pénétration de l'eau. La densité et la rigidité du panneau constituent d'excellentes propriétés insonorisantes.

Le panneau NATUREL contient un pourcentage élevé de contenu recyclé pré-consommation et post-consommation ainsi que de matériaux régionaux.

Ces propriétés pourraient favoriser l'atteinte de performances exemplaires pour les crédits suivants:

MR 2.2 : Contenu recyclé

MR 2.2 : Matériaux régionaux

ÉNERGIE ET ATMOSPHÈRE (ÉA)

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU
ÉA 1	Optimiser la performance énergétique	Jusqu'à 28 - 34points ou Jusqu'à 5 points Selon les options sélectionnées	Directe

Exigences

Améliorer la performance énergétique globale d'une habitation en obtenant une cote de 76 ou plus du système de cotation ÉnerGuide (SCE) ou de 80 ou plus du Home Energy Rating System (HERS).

Condition préalable

1.1 Performance énergétique minimum : SCE 76 ou HERS 80 (0 point, exigé)

Crédit

1.2 Performance énergétique exceptionnelle par la voie du SCE (maximum de 28 points). Obtenir une cote plus élevée que 76 en vertu du SCE. Utiliser le tableau 15A ci-dessous relatif aux système de cotation ÉnerGuide pour déterminer le nombre de points LEED. Cette voie de conformité peut également viser la conformité à ÉA 8 et à ÉA 9 et doit satisfaire aux conditions préalables de ÉA 8.1 Éclairage.

OU

1.2 Performance énergétique exceptionnelle par la voie du HERS (maximum de 34 points). Obtenir une cote plus élevée que 80 en vertu du HERS. Utiliser le tableau 15B ci-dessous relatif au Home Energy Standards Index (HERS) pour déterminer le nombre de points LEED.

COMMENTAIRES

Le panneau NATUREL de la compagnie MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA est un panneau rigide en matières organiques non toxiques et en fibre de bois naturelles imprégnées de paraffine. La paraffine lui permet de résister à la pénétration de l'eau. La densité et la rigidité du panneau constituent d'excellentes propriétés insonorisantes.

Le panneau NATUREL améliore l'efficacité énergétique d'un bâtiment et permettant aussi d'ajouter une résistance thermique de R-3/po.

Dans la catégorie Énergie et Atmosphère, deux chemins sont possibles pour atteindre la conformité aux crédits de cette catégorie. Un projet qui obtient des points pour le crédit ÉA 1.2 (SCE) doit sauter les crédits ÉA 2 à 6, 7.3 et 10 ou par le chemin crédit ÉA 1.2 (HERS) le projet doit sauter les crédits ÉA 2 à 6, 7.3 et 8 à 10.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur.

En collaboration avec
Vertima SPÉCIALISTE DE LA CERTIFICATION LEED®
janvier 2013
www.vertima.ca

BP Canada
SAINT-GOBAIN

CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009

ÉNERGIE ET ATMOSPHÈRE (ÉA)

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU	CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* PANNEAU NATUREL
ÉA 2	Isolation	2 points	Directe	COMMENTAIRES

Exigences

Concevoir l'isolation et poser l'isolant de manière à réduire au minimum les transferts de chaleur et les ponts thermiques.

Condition préalable

2.1 Isolation de base (0 point, exigé)

a. Poser de l'isolant qui atteint ou excède les exigences relatives à la valeur R énoncée au chapitre 6 de l'International Energy Conservation Code de 2004 (Tableau 602.1) ou les exigences des codes du bâtiment locaux, si ces dernières sont plus sévères. Les autres systèmes de murs et isolants, comme les revêtements structuraux isolés (PSI) et les coffrages isolants (CI), doivent démontrer qu'ils atteignent une valeur R comparable, mais la masse thermique ou les effets de l'infiltration ne peuvent être inclus au calcul de la valeur R.

b. Poser de l'isolant conforme aux normes provinciales ou locales. La pose doit être vérifiée par un évaluateur écologique qui procède à une inspection de la dérivation thermique avant la pose des plaques de plâtre.

Crédit

2.2 Meilleure isolation (2 points)

a. Poser de l'isolant qui excède d'au moins 20 % les exigences relatives à la valeur R énoncées au chapitre 6 de l'International Energy Conservation Code de 2004 (Tableau 602.1) ou les exigences des codes du bâtiment locaux, si ces dernières sont plus sévères. Les autres systèmes de murs et isolants, comme les revêtements structuraux isolés (PSI) et les coffrages isolants (CI), doivent démontrer qu'ils atteignent une valeur R comparable, mais la masse thermique ou les effets de l'infiltration ne peuvent être inclus au calcul de la valeur R.

b. Poser de l'isolant qui est conforme aux spécifications de SCE Grade I. La pose doit être vérifiée par un évaluateur écologique qui procède à une inspection de la dérivation thermique avant la pose des plaques de plâtre.

Le panneau NATUREL de la compagnie MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA est un panneau rigide en matières organiques non toxiques et en fibre de bois naturelles imprégnées de paraffine. La paraffine lui permet de résister à la pénétration de l'eau. La densité et la rigidité du panneau constituent d'excellentes propriétés insonorisantes.

Le panneau NATUREL contribue au préalable et au crédit ÉA 2 car il améliore l'efficacité énergétique d'un bâtiment en permettant d'ajouter une résistance thermique de R-3/po.

ÉA 3	Infiltration d'air	3 points	Directe	COMMENTAIRES

Exigences

Réduire au minimum la consommation d'énergie causée par les fuites d'air incontrôlées à l'intérieur et à l'extérieur des espaces conditionnés.

Condition préalable

3.1 Réduction des fuites de l'enveloppe. Satisfaire aux exigences du Tableau 17 en matière de fuites d'air. Le taux des fuites d'air doit être testé et vérifié par un évaluateur écologique.

Crédits

3.2 Grande réduction des fuites de l'enveloppe (2 points). Satisfaire aux exigences du Tableau 17 en matière de fuites d'air. Le taux des fuites doit être testé et vérifié par un évaluateur écologique.

OU

3.3 Fuite minimale de l'enveloppe (3 points). Satisfaire aux exigences du Tableau 17 en matière de fuites d'air. Le taux des fuites doit être testé et vérifié par un évaluateur écologique.

Le panneau NATUREL de la compagnie MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA est un panneau rigide en matières organiques non toxiques et en fibre de bois naturelles imprégnées de paraffine. La paraffine lui permet de résister à la pénétration de l'eau. La densité et la rigidité du panneau constituent d'excellentes propriétés insonorisantes.

Il est toutefois nécessaire de préciser que, lors de l'installation au chantier, la compagnie MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA n'a pas de contrôle sur la méthode d'installation ni sur les matériaux utilisés pour sceller les ouvertures.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur.

En collaboration avec
Vertima SPÉCIALISTE DE LA CERTIFICATION LEED®
janvier 2013 www.vertima.ca

BP Canada
SAINT-GOBAIN

CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU
MR 2.1	Produits à privilégier du point de vue environnemental : Bois tropical certifié FSC	(0) exigé	Directe

Exigences

Condition préalable

2.1 : Bois tropical certifié FSC. Satisfaire aux deux exigences suivantes, s'il y a lieu :

A) Remettre à tous les fournisseurs de produits du bois un avis contenant tous les éléments suivants :

- une déclaration à l'effet que le constructeur préfère n'acheter des produits contenant du bois tropical que s'ils sont certifiés par le FSC;
- une demande d'indiquer le pays de fabrication de chaque produit fourni; *et*
- une demande de remettre une liste des produits de bois tropicaux certifiés FSC que le vendeur peut fournir.

B) Si le bois tropical est utilisé intentionnellement (c.-à-d., s'il est spécifié dans les documents d'achat), n'utiliser que des produits de bois tropical certifiés FSC. Les matériaux réutilisés ou récupérés sont exempts de cette exigence.

MR 2.2	Produits à privilégier du point de vue environnemental : Bois certifié FSC	Ne contribue pas	Directe

Exigences

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous :

Sauf s'il en est précisé autrement, un matériau doit constituer 90 % de la composante, en poids ou en volume.

Charpente de bois : 90 % du bois utilisé dans la charpente doit posséder la certification FSC.

MR 2.2	Produits à privilégier du point de vue environnemental : Contenu recyclé	0,5 point par composante	Directe

Exigences

Produits à privilégier du point de vue environnemental (0,5 point chacun, maximum de 8 points).

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous. Sauf s'il est précisé autrement au tableau 24, un matériau doit constituer 90 % de la composante, en poids ou en volume. Une composante qui satisfait à chacun des critères (c.-à-d., qui est à privilégier du point de vue environnemental, a de faibles émissions et provient de source locale) peut obtenir les points attribuables à chacun d'entre eux.

Toiture, plancher et murs — Isolant : doit avoir un contenu recyclé de 20 % ou plus (0,5 point par composante).

CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* PANNEAU NATUREL

COMMENTAIRES

Le panneau NATUREL de la compagnie MATÉRIAUX DE CONTRUCTION BP CANADA permet de satisfaire à ce préalable puisqu'aucun bois tropical n'est utilisé dans sa fabrication.

Dans le cadre d'un projet, la compagnie MATÉRIAUX DE CONTRUCTION BP CANADA sera en mesure de fournir une lettre attestant cette conformité.

COMMENTAIRES

La compagnie MATÉRIAUX DE CONTRUCTION BP CANADA est un manufacturier certifié FSC Mix Crédit; numéro de certificat : **BNQ-COC-604001**, FSC-C113184. Il est donc possible d'affirmer que 100 % du bois utilisé dans la fabrication de tous les produits de la compagnie MATÉRIAUX DE CONTRUCTION BP CANADA est contrôlé.

Le panneau NATUREL peut, sur demande et disponibilité, être vendu certifié FSC et ainsi contribuer à ce crédit puisqu'il contient 61,9 % (panneau Naturel 7/16 po) et 66,2 % (panneau Naturel 1/2 po) de composantes de bois.

Les calculs seront conformes au crédit MR 2.2, qui exclut les composantes ayant un contenu recyclé post-consommation.

Toutes les données relatives aux composantes comprenant du bois ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

COMMENTAIRES

Le panneau NATUREL peut contribuer à l'obtention de ce crédit car il contient un contenu recyclé pré-consommation et post-consommation tel qu'indiqué dans le tableau suivant :

Produit	Pré-consommation	Post-consommation
Panneau Naturel 7/16 po	55,1 %	34,8 %
Panneau Naturel 1/2 po	61,6 %	31,3 %

Les pourcentages de contenu recyclé sont calculés selon le poids de l'ensemble du revêtement et excluent le pourcentage de contenu recyclé provenant des rebuts internes de compagnie MATÉRIAUX DE CONTRUCTION BP CANADA.

Toutes les données relatives aux composantes ayant un contenu recyclé ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur.

BP Canada
SAINT-GOBAIN

CONTRIBUTION POTENTIELLE POUR LES EXIGENCES LEED® CANADA POUR LES HABITATIONS 2009

MATÉRIAUX ET RESSOURCES (MR)

CRÉDITS VISÉS	STRATÉGIES DURABLES	POINTS POTENTIELS	RELATION AU	CONTRIBUTION ET CONFORMITÉ* PANNEAU NATUREL
MR 2.2	Produits à privilégier du point de vue environnemental : Production locale	0,5 point par composante	Directe	

Exigences

Produits à privilégier du point de vue environnemental (0,5 point chacun, maximum de 8 points).

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous. Sauf s'il est précisé autrement au tableau 24, un matériau doit constituer 90 % de la composante, en poids ou en volume. Une composante qui satisfait à chacun des critères (c.-à-d., qui est à privilégier du point de vue environnemental, a de faibles émissions et provient de source locale) peut obtenir les points attribuables à chacun d'entre eux.

Production locale

Utiliser des produits qui ont été extraits, traités et fabriqués dans un rayon de 800 km (500 miles) de l'habitation s'ils ont été transportés par camion ou dans un rayon de 2 400 km (1 500 miles) s'ils ont été transportés par train.

Sauf s'il est précisé autrement, 90 % de la composante, telle que définie dans chaque catégorie, doit respecter la spécification indiquée.

COMMENTAIRES

Le panneau NATUREL permet de contribuer à ce crédit puisqu'il contient des composantes qui sont extraites, recueillies, récupérées et traitées à moins de 800 km ou 2 400 km (selon le mode de transport utilisé) du lieu de fabrication final. Les pourcentages de matériaux régionaux sont indiqués dans le tableau suivant :

Produit	Matériaux régionaux
Panneau Naturel 7/16 po	89,9 %
Panneau Naturel 1/2 po	92,9 %

Le calcul de ce pourcentage a été effectué en considérant les exigences du crédit MR 2.2 et la conformité du rayon à respecter en fonction des moyens de transport utilisés.

Le lieu de fabrication final du panneau NATUREL est situé au Québec, à Pont-Rouge (G3H 1S2).

La provenance des principales composantes ainsi que le mode de transport utilisé devront être validés par projet.

Toutes les données relatives aux composantes ayant un contenu régional ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima inc.

MR 2.2	Produits à privilégier du point de vue environnemental : Faibles émissions	0,5 point par composante	Directe	

Exigences

Produits à privilégier du point de vue environnemental (0,5 point chacun, maximum de 8 points).

Utiliser des composantes du bâtiment et des matériaux de construction qui satisfont à un ou des critères ci-dessous. Sauf s'il est précisé autrement au tableau 24, un matériau doit constituer 90 % de la composante, en poids ou en volume. Une composante qui satisfait à chacun des critères (c.-à-d., qui est à privilégier du point de vue environnemental, a de faibles émissions et provient de source locale) peut obtenir les points attribuables à chacun d'entre eux.

Faibles émissions : Se conformer à : «Practice for Testing of VOCs from Building Materials Using Small Champers» de la Californie (www.dhs.ca.gov/ehlb/IAQ/VOCS/Practice.htm).

COMMENTAIRES

Le panneau NATUREL permet de contribuer à ce crédit, car les composantes utilisées par la compagnie MATÉRIAUX DE CONTRUCTION BP CANADA sont conformes aux exigences du critère de faibles émissions.

En effet, le panneau NATUREL ne contient aucun composé organique volatil (COV) ni urée formaldéhyde ajoutée.

Toutes les données relatives aux composantes ayant de faibles émissions ont été répertoriées et validées par une tierce partie - Vertima Inc.

MATÉRIAUX DE CONSTRUCTION BP CANADA a tous les documents requis pour la documentation LEED® et peut ainsi fournir toutes les informations dans le cadre d'un projet.

POINTS

TOTAL	JUSQU'À 15,5 POINTS & JUSQU'À 44,5 POINTS (SELON LES OPTIONS SÉLECTIONNÉES)	Le panneau NATUREL peut contribuer à l'atteinte de 15,5 points (voie prescriptive) et de 44,5 points (voie non-prescriptive) pour un projet LEED® Canada pour les Habitations 2009

* *Il est important de considérer que le total de points identifiés reflète le pointage attribué dans chaque catégorie où le produit contribue. Le produit en lui seul n'accorde pas le pointage tel que défini ci-dessus, mais est considéré comme un élément bénéfique dans l'ensemble des composantes du bâtiment pour atteindre les crédits LEED®.*

* L'interprétation de Vertima quant à la contribution potentielle des produits et systèmes pour les exigences LEED® porte sur les données fournies par les clients qui sont responsables de la véracité et de l'intégrité de leurs informations. Vertima valide les preuves et pièces justificatives auprès du manufacturier et de ses fournisseurs. Vertima ne peut donc être tenu responsable d'informations fausses, ou pouvant induire en erreur.

En collaboration avec
Vertima SPÉCIALISTE DE LA CERTIFICATION LEED®
janvier 2013 www.vertima.ca